

**Arrêté préfectoral DCL-BRAE-23- 002
fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle
de la commune de SOIGNOLLES**

—
**Le Préfet du Calvados,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRAE-22-092 du 1^{er} décembre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de SOIGNOLLES à une élection municipale partielle les 29 janvier 2023 et le cas échéant le 5 février 2023 et fixant les modalités de dépôt des candidatures ;

Vu les candidatures enregistrées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : la liste des candidats pour le premier tour de l'élection municipale partielle du 29 janvier 2023 est annexée au présent arrêté :

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le maire de SOIGNOLLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

CAEN, le 13 janvier 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Florence BESSY

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° DCL-BRAE-23-002 DU 13 JANVIER 2023

**Liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de
SOIGNOLLES**

les 29 janvier et 5 février 2023

(4 sièges à pourvoir)

**LISTE DES CANDIDATS
(par ordre alphabétique)**

Monsieur GAUCHET Bruno

Madame HAMELIN Jocelyne

Monsieur MENARD Bruce

Madame PERREE Edwige